



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

PROCES VERBAL COMMISSION DEPARTEMENTALE JEUNES PAR ECHANGES DE MAILS LE 21 JANVIER 2022

Membres présents : Lydie Le Lay, Max Gouès, Gilbert Le Gall, Denis Le Dez, Jean Pierre Héréus et Dominique Bialgues.

Soutien technique : Jérémy Laot.

Echanges de mails durant la journée du 21 janvier 2022.

Coupes de District tour du 15 janvier 2022

Après analyse des FMI des matches de coupe opposant des équipes 1 à des équipes 2, la commission a constaté des fautes au règlement des coupes figurant sur le site article 5 qui stipule :

- > Ne peut participer à un match de coupe avec une équipe 2 ou 3 le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes.
- > En outre ne peut participer à un match de coupe de district, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle des équipes supérieures du club évoluant en championnat régional Jeunes et en coupe Région Bretagne Jeunes.

Exemple : une équipe U16 Régionale est considérée comme supérieure à une équipe U17 District.

En conséquence, par évocation, la commission décide de donner match perdu par pénalité au club fautif qui est donc éliminé de la coupe concernée à savoir :

U14 : Landerneau FC 2 - Brest PL Pilier Rouge 1 : 3 joueurs du FC Landerneau ont joué en équipe 1 le match précédent ; Brest PL Pilier Rouge 1 est qualifié.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la ligue de Bretagne.

Dans l'attente des feuilles de match « papier », d'autres sanctions identiques pourraient être prises.

Le Secrétaire de la commission
G. LE GALL

Le Président de la commission
M. GOUES